AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresse : Groupement Local de Coopération Transfrontalière (G.L.C.T.) des Transports Publics Transfrontaliers, Point(s) de contact : Monsieur le Président, 74160 ARCHAMPS
Téléphone : (+33) 4 50 95 06 45
Courriel : contact@transports-transfrontaliers.org,
Code NUTS : FRK28

Adresse(s) Internet :
Adresse principale : http://www.synapse-entreprises.com
Adresse du profil d'acheteur : http://www.synapse-entreprises.com

I.3) Communication :
Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès non restreint et complet, à l'adresse : http://www.synapse-entreprises.com

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
Le ou les points de contact susmentionnés.
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via :
http://www.synapse-entreprises.com

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

I.5) Activité principale : Transports publics transfrontaliers

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Exploitation du Service Public de transport public routier urbain transfrontalier – ligne 80 reliant St Julien-en-Genevois à Genève
Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :
Descripteur principal : 60100000
Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte :
Marché public de Services - Transport public routier urbain transfrontalier – ligne 80 reliant St Julien-en-Genevois à Genève
3.5 millions de montées (2021) ; 710 000 kilomètres productifs ; 16 bus articulés

II.1.5) Valeur totale estimée :
Valeur hors TVA : 43 000 000 euros HT

II.1.6) Information sur les lots :
Ce marché est divisé en lots : non.
Mots descripteurs : prestations de services, transport

II.2) Description
II.2.1) Intitulé : Exploitation du Service Public de transport public routier urbain transfrontalier – ligne 80 reliant St Julien-en-Genevois à Genève

II.2.3) Lieu d'exécution :
Code NUTS : FRK21
Lieu principal d'exécution : Communauté de Communes du Genevois et Canton de Genève

II.2.4) Description des prestations :
La ligne transfrontalière 80 relie le centre-ville de Genève (Bel Air) à la gare de St-Julien-en-Genevois. Cette ligne sera à terme remplacée par la ligne de tramway 15, prolongée de la ZIPLO jusqu'à la gare de St-Julien-en-Genevois. La date de démarrage des travaux du tramway n'est pas connue à ce jour.

II.2.5) Critères d'attribution :
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée :
Valeur hors TVA : 43 000 000 euros HT

II.2.7) Durée du marché :
Durée en mois : 36
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction **OUI** -
Description des modalités ou du calendrier des reconductions :
3 reconductions d'un an

II.2.10) Variantes
Des variantes seront prises en considération : **NON**

II.2.11) Informations sur les options
Options : **NON**

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : **Non**

AVIS DE MARCHÉ

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Déclaration sur l'honneur (DC1) ; la lettre de candidature (DC1) ; extrait Kbis de moins de 3 mois ; inscription au registre des transporteurs ; Licence de transporteur national, ou communautaire

III.1.2) Capacité économique et financière :
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession
La prestation est réservée à une profession déterminée
Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : L3411-1 du Code des Transports et R3113-35 à R3113-42 du Code des Transports

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :
Cf. documents de la consultation

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure
Procédure ouverte

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : **OUI**

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des offres ou des demandes de participation :
22 mars 2023 - 17:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
Français.

IV.2.6) délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
Durée : 6 mois (à compter de la date limite de réception des offres)

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement
Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable : **NON**

VI.3) Informations complémentaires :
En conséquence du nombre contraignant de caractères pouvant être utilisés, les opérateurs économiques devront prendre connaissance de l'ensemble du DCE. Le contenu du DCE est décrit à l'article 4 du Règlement de Consultation. Le DCE peut être téléchargé suivant les indications de l'article 4.2 du Règlement de Consultation ou du point 1.3 de l'AAPC.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Grenoble - 2 Place de Verdun
38000 Grenoble
Téléphone : 04 76 42 90 00
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Adresse Internet : http://grenoble.tribunal-administratif.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :
Précisions concernant les délais d'introduction de recours :
Requête en référé précontractuel : conformément aux dispositions de l'article L551-1 du Code de Justice Administrative à compter de la date de notification de rejet de l'offre jusqu'à la date de signature du contrat.
Requête en référé contractuel : en application de l'article L551-13 du Code de Justice Administrative dans le délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution
Recours en contestation de la validité du contrat, dans le délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.